

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2014

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°958 SEANCE DU VENDREDI 10 OCTOBRE 2014

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. Pierre BÉDIER, Président

M. Ismaïla WANE, l'un des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Marie-Hélène Aubert, Jean-Louis Barth, Pierre Bédier, Jean-François Bel, Christine Boutin, Michel Colin, Olivier de La Faire, Olivier Delaporte, Joël Desjardins, Maryse Di Bernardo, Ghislain Fournier, Jean-Michel Gourdon, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Pierre Lequiller, Daniel Level, Joël Loison, Jean-Philippe Mallé, Jeanine Mary, Karl Olive, Philippe Pivert, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Jacques Saint-Amaux, Alain Schmitz, Maurice Solignac, André Sylvestre, Joël Tissier, Michel Vignier, Ismaïla Wane.

Excusés : Philippe Brillault (Pouvoir à Philippe Pivert), François Deligné (Pouvoir à André Sylvestre), Fanny Ervera, Hervé Planchenault (Pouvoir à Pierre Bédier), Philippe Tautou (Pouvoir à Pierre Lequiller), Yves Vandewalle (Pouvoir à Olivier Lebrun).

Communications de Monsieur le Président du Conseil général des Yvelines

M. LE PRÉSIDENT – Je salue le groupe de l'association « Trappes entraide et loisirs », assistant ce jour à la séance. Il sera tout à l'heure reçu en salle Barthou par Madame Jeanine Mary qui répondra à leurs questions.

En application de l'article L. 3221-11 du Code général des Collectivités Territoriales, j'ai fait distribuer sur vos tables la liste des marchés notifiés inférieurs à 207 000 euros passés entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre 2014, conformément à la délégation que vous m'avez confiée.

Le Conseil général donne acte à Monsieur le Président de la communication de cette liste.

Vous trouverez également sur table le compte rendu trimestriel (juillet-septembre 2014) de l'exercice de la délégation que vous m'avez donné pour ester en justice au nom du Département. Le compte rendu comporte un document sur l'action sociale, le revenu de solidarité active et la vie économique. Il comprend un second document relatif à la protection des mineurs confiés au Département.

Le Conseil général donne acte à Monsieur le Président de la communication de ce document.

Nous avons à statuer sur les représentations du Conseil général à la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels. Je propose en titulaires Laurent Richard et Olivier Delaporte qui sont des fiscalistes hors pair, et en suppléants Hervé Planchenault et Jean-Louis Barth qui ont la même qualité.

Il en est ainsi décidé.

Nous devons également désigner un représentant titulaire et son suppléant à la commission départementale des impôts directs locaux. Je vous propose Olivier Lebrun au poste de titulaire et Daniel Level au poste de suppléant.

Il en est ainsi décidé.

Au titre de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Locales, nous devons désigner des représentants des associations composant la commission consultative des services publics locaux. Je propose de désigner trois dirigeants d'associations :

- Monsieur Alain Lenoir, pour l'association française des utilisateurs des télécommunications ;
- Monsieur Jean-Pierre Vosnier, pour l'association sportive mantaise section karting ;
- Monsieur Daniel Benbassat, pour l'organisation générale des consommateurs.

Il en est ainsi décidé.

Je vous informe que l'association « Yvelines-Information-Jeunesse » a modifié ses statuts. Ils ramènent de 39 à 5 les représentants de notre assemblée au sein de cette association. Je vous propose de désigner Marie-Hélène Aubert, Olivier de La Faire, Joël Desjardins, Alexandre Joly et Jean-Michel Gourdon. Ceci ne change pas notre représentation au conseil d'administration d'« Yvelines-Information-Jeunesse », à savoir Marie-Hélène Aubert, Joël Desjardins, Alexandre Joly et Jean-Michel Gourdon.

Il en est ainsi décidé.

La réorganisation d'« Yvelines-Information-Jeunesse » signifie que la partie plus spécifiquement versaillaise de la coordination sera assumée par la ville de Versailles. Le Département réalisera donc une économie substantielle. Je tiens à remercier Monsieur Belami, Adjoint au Maire de Versailles, pour avoir accepté de présider l'association dans cette période de transition.

Adoption du compte rendu analytique n° 957 de la séance du vendredi 11 juillet 2014

Le compte rendu de la séance publique du vendredi 11 juillet 2014 est adopté sans observation.

Optimisation des moyens : créations et transformations d'emplois

OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* – Le premier point de cette délibération porte sur la création de sept postes de conseillers conjugaux et familiaux. Ils remplaceraient des vacances qui remplissent un service permanent. Compte tenu de la diminution des vacances, l'incidence financière de cette mesure est limitée à 68 000 euros.

Le deuxième point concerne les transformations d'emplois dans les carrières de fonctionnaires. Le tableau joint à la délibération précise l'ensemble de ces transformations.

Le dernier point concerne la création de neuf postes sur le budget annexe de la Maison de l'Enfance des Yvelines pour la mise en place de l'équipe socio-éducative de l'UACD (Unité d'Accueil de Courte Durée). L'impact de ces transformations d'emplois pour l'exercice en cours est de 86 000 euros sur le budget principal et de 102 000 euros sur le budget annexe de la MEY.

Cette délibération a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances et des Affaires générales

Le Conseil Général adopte la délibération 1-4520 à l'unanimité.

Composition du Comité Technique et du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail

LAURENT RICHARD, *rapporteur* – En vue des élections professionnelles qui se tiendront le 4 décembre prochain, il a été décidé en concertation avec les organisations syndicales de maintenir les équilibres existants, 12 représentants au comité technique et 9 au comité hygiène.

Nous avons choisi, en concertation avec les représentants du personnel, de conforter la capacité de dialogue entre nous en maintenant la parité entre les représentants de la collectivité et les représentants du personnel. Les représentants du Conseil général n'auront cependant plus voix délibérative en cas de vote au sein du comité technique et du comité d'hygiène.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Première Commission.

Le Conseil Général adopte la délibération 1-4572 à l'unanimité.

Modification de la composition et des attributions de la Commission permanente. Modification des délégations accordées au Président du Conseil général

M. LE PRESIDENT – La délibération 1-4574 est retirée de l'ordre du jour. Sa rédaction n'étant pas aboutie, nous en reparlerons ultérieurement.

Cession de parcelles aux Loges-en-Josas

JACQUES SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Cette délibération vise à revendre deux parcelles non constructibles qui étaient prévues pour un projet de déviation de la route départementale 938 qui ne sera pas exécuté.

Un acquéreur s'est fait connaître au prix de 7 311 euros, soit dans la fourchette haute des estimations de la SAFER. Le prix de cette cession a été validé par France Domaines.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Equipement et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

JEAN-FRANÇOIS BEL – La délibération décide la cession des parcelles AC 84 et 98 représentant une contenance globale de 7 311 m². Il y a donc une confusion entre euros et m². Il conviendrait de procéder à une modification avant de voter.

M. LE PRESIDENT – Le prix estimé est bien de 1 euro le m².

JEAN-FRANÇOIS BEL – Autant pour moi, Monsieur le Président.

Le Conseil Général adopte la délibération 2-4505 à l'unanimité.

Collège « Magellan » à Chanteloup-les-Vignes. Régularisations foncières

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – Cette délibération avait déjà été adoptée par notre Conseil. Il était nécessaire de la régulariser avec Chanteloup-Les-Vignes. Les frais relatifs à l'authentification de ce transfert seront pris en charge par le Département.

Il est également proposé dans cette délibération une rétrocession des parcelles appartenant au Département. Nous n'en ferons pas usage et la commune s'est montrée intéressée par cette cession évaluée au prix de 40 000 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Equipement et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 2-4516 à l'unanimité.

Délégation de maîtrise d'ouvrage du renforcement de la RD 108 à la commune de Poigny-La-Forêt. Modification du programme 2014 de renforcement des routes départementales et de leurs ouvrages d'art (RD 164 à Médan)

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – Il est ici question de maîtrise d'ouvrage avec le renforcement de la RD 108 sur la commune de Poigny-La-Forêt. Cette délibération comprend également une modification du programme 2014 de renforcement des routes départementales par l'ajout d'une opération de confortement de la chaussée sur la RD 164 à Médan.

Cette délibération a reçu l'avis favorable de la Commission Equipement et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 2-4518 à l'unanimité.

Liaisons douces sur routes départementales hors agglomération. Programme complémentaire 2014. Approbation de deux nouvelles opérations

JEAN-PHILIPPE MALLE, *rapporteur* – Ce rapport a pour objet de vous proposer l’approbation de deux nouvelles opérations au titre du programme 2014 d’aménagements de liaisons douces le long des routes départementales hors agglomération pour un montant de 790 000 euros.

La première opération consiste en l’aménagement de bandes de pistes cyclables sur les communes de Méré et de Galluis le long des RD 76 et 912. Le coût de cette opération s’élève à 746 500 euros TTC.

La deuxième opération consiste en la réalisation d’une piste cyclable le long de la RD 906 à Gazeran. Cet aménagement permettra de sécuriser 130 mètres de route départementale inscrits au Schéma Départemental des Véloroutes et Voies Vertes et de supprimer un point dur sur la véloroute entre Paris et le Mont-Saint-Michel. Cet aménagement est estimé à 43 500 euros TTC.

Cette délibération a reçu un avis unanimement favorable de la Commission Equipement et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

M. LE PRESIDENT – La liaison Paris-Mont-Saint-Michel, qui était dans le programme d’un candidat aux élections législatives voici cinquante ans, se réalise progressivement.

CHRISTINE BOUTIN – Il faut toujours du temps Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT – Le Mont-Saint-Michel a l’éternité devant lui.

Le Conseil Général adopte la délibération 2-4519 à l’unanimité.

MICHEL VIGNIER – Un enfant est mort à Meulan en se rendant au collège. J’avais demandé la sécurisation de la D 922 par la pose d’un radar ou de ralentisseurs dans un courrier. Il m’avait été répondu que les radars étaient du ressort de l’Etat et que la pose de ralentisseurs n’était pas justifiée. Je vous demande à nouveau d’envisager une intervention sur cette route. Il existe bien un souterrain, mais son manque d’entretien et sa mauvaise fréquentation n’en encouragent pas l’usage. Ce dernier accident a engendré beaucoup d’émoi parmi la population.

M. LE PRESIDENT – Monsieur le Conseiller général, la mort accidentelle d’un enfant est toujours un drame. Je partage votre émotion. Je vous rappelle cependant que la route en question est une départementale qui traverse une commune. Dès lors, le Département ne saurait se substituer à la Commune en matière décisionnelle. J’ajoute que le risque zéro n’existe pas et que cet endroit n’est pas le seul du Département où la vitesse est excessive.

Je me permets de vous formuler cette réponse globale car je suis régulièrement saisi de demandes d’installations de feux et de ralentisseurs. Or, si nous accédons à toutes ces demandes, nous risquons de dégrader les conditions de circulation qui ne sont déjà pas brillantes dans le Département.

Répartition et utilisation des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. 2^{ème} répartition 2014

JACQUES SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Cette répartition est effectuée en Ile-de-France comme suit :

- région Ile-de-France : 25 % ;
- collectivités locales : 25 % que le Conseil Général a pour mission de répartir aux communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants ;
- syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) : 50 %.

Cette modalité d'attribution date d'une délibération du Conseil général du 29 janvier 1999. Nous décidons aujourd'hui de la deuxième liste de l'année 2014, pour un montant de 197 715 euros. Il restera un reliquat d'un montant de 135 343,73 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission Equipement.

Le Conseil Général adopte la délibération 2-4523 à l'unanimité.

Collège « Victor Hugo » à La Celle-Saint-Cloud. Opération de travaux de déconstruction et reconstruction du bâtiment B, de mise en accessibilité du bâtiment A et de réfection globale des espaces extérieurs. Réévaluation

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – Le collège « Victor Hugo » à La Celle-Saint-Cloud a connu une forte restructuration. Nous avons voté en 2011 une enveloppe de 10 300 000 euros pour la réalisation de ces travaux. Aujourd'hui, alors qu'ils sont achevés, leur montant total s'élève à 10 445 000 euros. Il convient donc de réévaluer notre subvention de 145 000 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Equipement et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 2-4531 à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Nous avons la chance d'avoir parmi nous Monsieur le Maire de La Celle-Saint-Cloud auquel je donne la parole.

OLIVIER DELAPORTE – Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais remercier cette assemblée ainsi que les services techniques du Conseil général pour la qualité des travaux réalisés.

Propriété départementale dite « Foyer Sully » au Mesnil-Saint-Denis. Promesse de vente avec « Yvelines Aménagement »

JEAN-PHILIPPE MALLE, *rapporteur* – Cette délibération a pour objet la mise en vente de la propriété départementale dite « Foyer Sully » au Mesnil-Saint-Denis. Cet établissement, sis 1 avenue de Picardie, est vacant depuis le 31 août 2010. Le Département propose sa vente avec les emprises mentionnées dans la délibération à la société « Yvelines Aménagement ». Le prix de vente est estimé à 900 000 euros conformément à l'évaluation de « France Domaines ».

Compte tenu de la valorisation prévue par Yvelines Aménagement, ce prix ne reflète pas la réalité du marché. Un complément de prix est donc prévu en cas de revente par Yvelines Aménagement.

Cette délibération a reçu un avis unanimement favorable de la Commission Equipement et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le Rapporteur. Cette unanimité se poursuit en séance. Maurice Solignac, Président d' »Yvelines Aménagement « ne prend pas part au vote.

Le Conseil Général adopte la délibération 2-4532 à l'unanimité des votants, Monsieur Solignac ne prend pas part au vote.

Résidence « Picardie » au Mesnil-Saint-Denis. Opération de travaux de réfection de la toiture, des entrées, cages d'escaliers et de deux logements

JEAN-PHILIPPE MALLE, *rapporteur* – Il est proposé un financement à hauteur de 135 000 euros pour ces travaux.

Cette délibération a reçu un avis unanimement favorable de la Commission Equipement et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 2-4534 à l'unanimité.

Convention relative à l'étude complémentaire du TCSP Versailles Chantiers-Satory

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – Le Conseil général a sollicité à plusieurs reprises la poursuite d'études réalisées par le STIF en 2006-2007. Il est aujourd'hui proposé une convention pour engager ces études complémentaires à hauteur de 40 000 euros. Ce coût sera partagé entre le Conseil général, la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et le Conseil régional d'Ile-de-France. Le Département et la Région en assumeront chacun 40 %, le solde étant assumé par la CAVGP.

Cette délibération a reçu un avis unanimement favorable de la Commission Equipement et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 2-4537 à l'unanimité.

Aménagement de la RD 113 à 2 x 2 voies entre le carrefour de Migneaux à Poissy et le Chemin Neuf à Chambourcy. Approbation du protocole transactionnel avec le groupement d'entreprises. SEGEX-RAZEL-SCREG-COLAS-AXIMUM

JACQUES SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Cette délibération est relative à un protocole transactionnel entre le Conseil général et un groupement d'entreprises sur des travaux de voirie et d'ouvrages d'art entre Poissy et Aigremont. Des travaux étaient prévus pour 17 787 673 euros, le Conseil général a payé 17 271 828 euros.

Des prestations complémentaires ont été réalisées après la découverte d'obstacles et de cavités. Le groupement présentait cependant à la réception des ouvrages des lacunes concernant des relevés insuffisants. Le retour d'expérience après plusieurs années montre que ce chantier est conforme aux règles de l'art.

Cette délibération a reçu un avis unanimement favorable de la Commission Equipement et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 2-4539 à l'unanimité.

Approbation d'un protocole transactionnel avec la société « Total Marketing Services »

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – Ce protocole a pour objet l'indemnisation de la Société TOTAL suite à des règlements de factures bloquées. Cette société était titulaire d'un marché s'achevant le 31 décembre comprenant un minimum de 250 000 euros et un maximum de 900 000 euros de dépenses. Or l'hiver 2013 a été très rigoureux et les installations de notre garage ont été fermées. La consommation a donc dépassé le prix maximum du marché. Nous proposons donc une transaction pour que le montant de 115 774 euros de carburant vraiment consommé soit réglé auprès de cette société.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Equipement et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 2-4575 à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je précise que les services nous ont confirmé que l'estimation des parcelles citées dans la délibération 2-4516 s'élève bien à 1 euro du m².

Spectacle vivant - activités théâtrales. Subvention à l'association Festival de Rocquencourt

ANDRE SYLVESTRE, *rapporteur* – Cette délibération a pour objet d'attribuer une subvention de 3 000 euros à cette association.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 3-4521 à l'unanimité.

Prix 2014 de la Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale

ALEXANDRE JOLY, *rapporteur* – Le premier prix de Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération, d'un montant de 3 000 euros, a été décerné à l'association « Technap », pour un projet intitulé « *La spiruline contre la malnutrition : mission de diffusion de spiruline au Burkina Faso* ».

Le prix spécial du jury, d'un montant de 2 000 euros, a été attribué à l'« Association pour le développement par l'école au Burkina Faso ».

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 3-4538 à l'unanimité.

Restauration du remorqueur à vapeur « Le Jacques ». Aide exceptionnelle pour les troisième et quatrième phases

PHILIPPE PIVERT, *rapporteur* – « L'association des Amis du Musée de la Batellerie » restaure le remorqueur « Le Jacques », bateau classé au titre des monuments historiques et amarré à Conflans-

Sainte-Honorine. La troisième phase, dont le coût prévisionnel est de 48 000 euros, est entamée. Il vous est proposé d'attribuer à l'association une subvention d'investissement d'un montant de 14 401 euros. Je rappelle que ce bateau est un parfait représentant de l'âge d'or du début du XX^{ème} siècle. Entre 1996 et 2005, près de 104 836 euros ont été attribués et investis dans ce projet, dont 64 104 euros par des dons. La DRAC a participé à hauteur de 29 674 euros, le Conseil régional, à hauteur de 13 259 euros, le Conseil général, à hauteur de 15 196 euros, et le port autonome de Paris, à hauteur de 3 049 euros. L'aide départementale que nous vous demandons est donc de 14 401 euros. La DRAC accorde une subvention de 24 000 euros.

Les commissions réglementaires concernées ont émis des avis favorables.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le Rapporteur. J'en profite pour saluer la présence de Monsieur le nouveau maire de Conflans-Sainte-Honorine, puisque ce bateau est aujourd'hui propriété d'une association de sa commune.

Le Conseil Général adopte la délibération 3-4540 à l'unanimité.

Soutien du Département à l'établissement public du château de Versailles pour ses parcours éducatifs histoire, art et patrimoine

JOEL DESJARDINS, *rapporteur* – Dans le cadre de notre partenariat avec l'établissement public du château de Versailles, nous versons chaque année une subvention. Elle s'élevait en 2010 et 2011 à 30 000 euros, elle est passée en 2012 et 2013 à 52 000 euros. Compte tenu de la situation budgétaire que vous connaissez, nous proposons le versement d'une subvention de 52 000 euros.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité par la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport, avec avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 3-4542 à l'unanimité.

Soutien aux acteurs yvelinois. Création d'un mécanisme d'accompagnement pour les acteurs yvelinois

ALEXANDRE JOLY, *rapporteur* – Le Département soutient chaque année une cinquantaine d'associations dans le cadre de la coopération décentralisée. Nous avons constaté que sur de beaux projets un certain nombre d'associations n'avaient pas forcément les moyens administratifs de monter leurs dossiers de financement. Il a donc été initié un mécanisme d'accompagnement que nous vous proposons aujourd'hui. Cette aide s'élèvera à 1 500 euros pour les micro-projets et à 3 000 euros pour les programmes pluriannuels.

Nous estimons que ce dispositif concerne cinq à dix associations par an. Il devrait représenter 10 000 à 15 000 euros de dépenses annuelles pour le Département.

Cette délibération a été approuvée par la Commission Enseignement, Jeunesse, Culture et Sport avec avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 3-4548 à l'unanimité.

Restauration d'objets mobiliers. Subventions aux communes

MARYSE DI BERNARDO, *rapporteur* – Dans le cadre du dispositif de restauration du patrimoine mobilier, dix communes ont sollicité une aide pour la restauration d'œuvres leur appartenant. Il vous est proposé de leur apporter une participation financière à hauteur de 70 %, soit un montant de 98 000,70 euros. Les communes de Boissy-sans-Avoir, Condé-sur-Vesgre, Courgent, Crespières, Goupillières, le Mesnil-Saint-Denis, Mareil-sur-Mauldre, Marly-le-Roi, Rambouillet et Saint-Germain-en-Laye sont concernées.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport avec avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 3-4550 à l'unanimité.

Coopération internationale - création d'un groupement d'intérêt public et adhésion du département au GIP « Yvelines coopération internationale et développement »

ALEXANDRE JOLY, *rapporteur* – Ce rapport vise la création d'un groupement d'intérêt public « *Yvelines coopération internationale et développement* ». Il s'agit d'une plateforme yvelinoise afin d'associer davantage de territoires à la coopération internationale. Elle est ouverte à tous et son budget est constant.

Amorcée en 2006, la politique « *Yvelines, partenaires du développement* » a été votée en 2007. Le Département lui a consacré près de 8,4 millions d'euros, dont 6,4 millions d'euros en fonds propres et 2 millions d'euros obtenus et reversés pour des projets.

De façon complémentaire, le Département cofinance des chantiers humanitaires auxquels participent des Yvelinois âgés de 18 à 25 ans. 163 projets de ce type ont ainsi été soutenus.

La création de ce groupement a pour objectif d'améliorer la cohérence pour tous les acteurs du Département. Selon un recensement effectué par le Département, plus de 500 communes et associations ont développé des actions à l'international dans les Yvelines. La coordination de cette dynamique requiert aujourd'hui une instance de gouvernance plus collective et plus partagée, dont la direction ne dépend plus exclusivement du Département, afin de favoriser une plus grande appropriation.

Avec la création de ce GIP, le Département conserverait à terme 1 million d'euros pour ses propres actions et verserait 900 000 euros au GIP. Des ressources additionnelles doivent cependant être prévues et correspondent à des mesures nouvelles pour amorcer les actions de la composante « *développement économique* ».

Le projet de convention constitutive présenté vise la création de ce GIP pour une durée illimitée. Son siège est fixé à Versailles. Les achats du GIP sont soumis à cadre conforme au Code des Marchés Publics. Sa constitution ou sa modification sont soumises à l'approbation de l'Etat. Le régime de la comptabilité du GIP relèvera du régime de la comptabilité publique.

Le GIP est constitué par des personnes publiques. Au sein de l'Assemblée générale, les membres sont répartis en cinq collèges (Département ; collectivités territoriales ; associations ; entreprises ; autres organismes) auxquels sont attribués des droits de vote pondérés pour maintenir l'équilibre de représentation de chacun des collèges. Le Conseil d'administration est quant à lui composé de 9 membres.

Les membres fondateurs du GIP sont : le Département des Yvelines, les communes de Mantes-La-Jolie, de Viroflay, de Houdan et Les Mureaux, les associations Fédération des associations de développement de la région de Matam au Sénégal (Faderma), Réseau des associations pour la coopération internationale en Val-de-Seine (Racivs), Fédération des associations de développement de la région de Tambacounda au Sénégal (Faderta) et Mali Médicaments, le club d'entreprises Eco21, et le Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines.

L'adhésion de nouveaux membres au sein des collègues est soumise à l'approbation du Conseil d'administration. La représentation du Département au sein du GIP lui assure un rôle prépondérant dans la conduite de ses activités. Le collègue des représentants du Département, comprenant 7 personnes désignées par le Président du Conseil général, dispose de 60 % des droits de vote au sein de l'Assemblée générale, et désigne 5 des 9 membres du Conseil d'administration.

Les activités prévisionnelles comprennent :

- le fonds de soutien aux initiatives yvelinoises de solidarité internationale ;
- l'accompagnement technique des porteurs yvelinois de projets ;
- l'animation du territoire des Yvelines ;
- une activité portant sur le développement économique d'intérêt partagé qui sera progressivement déployée.

Les ressources humaines du GIP sont principalement composées de personnel mis à disposition. Il sera animé par Cédric Le Bris qui y consacra 70 % de son temps. Le Département continuera à mettre à disposition des locaux.

Le budget prévisionnel du GIP est composé en grande partie de la subvention du Département. Il passera donc de 730 000 à 900 000 euros. A terme, le GIP cherchera à diversifier et amplifier ses financements en sollicitant notamment le ministère des affaires étrangères et la Région Ile-de-France qui soutiennent les activités des réseaux dédiés à la coopération internationale.

M. LE PRESIDENT – Merci pour cet exposé détaillé et argumenté. André Sylvestre souhaite intervenir.

ANDRE SYLVESTRE – Monsieur le Président, chers collègues, lors de la commission permanente au cours de laquelle vous nous aviez fait part de votre intention de créer un GIP, François Deligné vous avait signalé notre souhait d'être associés à son élaboration. Or, non seulement nous n'avons pas été associés aux travaux de mise en œuvre, mais nous avons reçu le 2 octobre un ordre du jour complémentaire pour la réunion de la troisième commission du 3 octobre. Ce délai nous semblait un peu court pour étudier un tel projet. Nous nous étonnons d'une telle précipitation et déplorons également cette brise délégitimatoire qui semble souffler sur notre assemblée. Ne risque-t-on pas de vider l'institution départementale de sa substance et de restreindre le rôle des Conseillers en multipliant les agences ou groupements ? Cette tendance nous semble en contradiction avec le vœu que vous aviez présenté au nom de la majorité départementale sur la défense de l'institution et sur le rôle du Conseiller général.

Nous sommes également surpris par le rapport soumis à notre examen. Nous y apprenons que sans aucune consultation les grandes lignes de la future structure sont arrêtées. N'aurait-il pas été plus pertinent d'informer toutes les collectivités pratiquant la coopération décentralisée pour savoir si elles étaient intéressées ? La différence de traitement à l'égard de l'ensemble des collectivités ne

peut nous satisfaire. Nous reconnaissons le travail réalisé, mais notre groupe s'abstiendra sur ce projet.

M. LE PRESIDENT – Alexandre Joly souhaite répondre sur le GIP, je répondrai sur les départements.

ALEXANDRE JOLY – Nous avons la volonté d'avancer et d'être efficaces le plus rapidement possible. Il était donc nécessaire de créer l'outil de départ sachant qu'il est ouvert à tous. Nous avons observé qu'en plus des associations qui connaissent la coopération décentralisée, un certain nombre d'entreprises peuvent désormais aussi participer à cette démarche. C'est l'esprit de ce GIP. Je remercie les services pour l'important travail réalisé et notre ancien collègue Jean-Marie Tétart pour son dynamisme.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le Vice-président, j'ai apprécié l'humour du Président Sylvestre qui s'inquiète du devenir des départements. Je n'avais pas compris que c'était la position du gouvernement.

Le Conseil Général adopte la délibération 3-4552 à la majorité, le Groupe des Elus de Gauche s'abstient.

PIERRE LEQUILLER – Je regrette que les élus du groupe de gauche s'abstiennent sur un sujet aussi exemplaire.

JEAN-PHILIPPE MALLE – De nombreuses voix s'élèvent en France pour recadrer les choses. Cette coopération réalisée auprès de pays hors Union européenne ne serait-elle pas de la compétence de l'Etat ? Il ne s'agit pas de remettre en cause la coopération décentralisée, mais dans une période où l'argent public devient rare, une vraie réflexion sur ce sujet se fait jour.

M. LE PRESIDENT – Je donne la parole à Alexandre Joly.

ALEXANDRE JOLY – Je remercie mes collègues qui ont voté à la quasi-unanimité. Je vous rappelle que de demain ont lieu les sixièmes assises yvelinoises de la coopération décentralisée à Chatou.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur Joly. Sur le fond de ce que dit Monsieur Malle, la coopération internationale est bien évidemment d'abord une compétence de la gauche.

JEAN-PHILIPPE MALLE – Vous voulez dire du gouvernement.

M. LE PRESIDENT – J'évoque la gauche en parlant de l'Etat car je trouve un peu surprenant que trente ou quarante ans plus tard on veuille faire un coup de Jarnac à Monsieur Mitterrand. Monsieur Mitterrand est à l'origine de la grande réforme de la décentralisation, qui a fait l'unanimité. Cette réforme a permis la coopération internationale. Elle était principalement portée par des associations de villes de gauche. Aujourd'hui, vouloir revenir sur cette évolution me contrarie, moi qui n'ai jamais voté pour François Mitterrand, mais qui ai de l'admiration pour le personnage.

Le GIP est indispensable étant données les circonstances budgétaires. Le Département continuera autant que faire se peut à préserver le principe de l'euro par habitant. Il est clair que ce principe est aujourd'hui insuffisant et que nous avons besoin d'autres partenariats financiers ou techniques. Je donne la parole à Monsieur Barth.

JEAN-LOUIS BARTH – Monsieur le Président, au-delà de quelques approximations historiques sur la mise en œuvre de la décentralisation, notamment l'unanimité qu'elle aurait suscitée, et de l'ironie facile, notre vote ne porte pas sur le fond.

M. LE PRESIDENT – Monsieur Barth, je vous invite à changer de ton. Je n'ai jamais parlé d'unanimité. Nous avons été contre et nous avons eu tort, car la différence entre la gauche et la droite est que lorsque nous commettons des erreurs, nous savons le reconnaître. Je vous prie de poursuivre, mais sur un autre ton. Vous avez la parole Monsieur Barth.

JEAN-LOUIS BARTH – Je ne suis pas persuadé de vouloir continuer, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT – Abstenez-vous.

Les membres du Groupe des Elus de Gauche quittent la salle des séances à 10 heures 48.

Association « Yvelines Information Jeunesse ». Subvention de fonctionnement 2014

JOËL DESJARDINS, *suppléant* FRANÇOIS DELIGNE, *rapporteur* – Le rapport présenté par Monsieur le Président a pour objet de nous proposer de renouveler sur 2014 la convention d'objectifs et de moyens entre le Département et l'association « Yvelines Information Jeunesse » et de lui attribuer une subvention de 260 000 euros.

Cette délibération a reçu un avis unanimement favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission de la Commission des Finances et des Affaires générales

Le Conseil Général adopte la délibération 3-4553 à l'unanimité des présents.

Subventions pour la restauration d'archives communales

MARYSE DI BERNARDO, *rapporteur* – Il vous est proposé d'apporter aux communes de Maisons-Laffitte et de Mareil-Marly une participation financière correspondant à 70 % du montant, soit un total de 3 944 euros, pour la restauration d'archives communales.

Cette délibération a reçu un avis unanimement favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport

Le Conseil Général adopte la délibération 3-4555 à l'unanimité des présents.

Dotation Globale de Fonctionnement 2015 des collèges publics et lycées internationaux

PIERRE LEQUILLER, *rapporteur* – Nous présentons systématiquement ce dossier au préalable au Conseil départemental de l'Education Nationale. Compte tenu des difficultés du Département et de l'effet de ciseaux entre des dépenses de fonctionnement qui augmentent et des recettes en forte baisse, nous avons maintenu la même dotation que l'année dernière. Le Conseil départemental de

l'Education nationale a approuvé avec une forte majorité nos propositions, ce qui prouve la responsabilité de nos partenaires de l'Education Nationale.

Les moyens sont maintenus à hauteur de 17,13 millions d'euros. Il convient d'intégrer à ce cadrage l'ouverture du nouveau collège d'Achères, la mise en service de l'annexe du collège de Marly sur le site du Val Fleuri dans le cadre de l'internat d'excellence, une augmentation modérée des effectifs, l'augmentation de 3 % du tarif des fluides, une inflation faible d'1 %. Ces augmentations se montent globalement à 350 000 euros, soit 2 % de ces moyens globaux.

Nous maintenons également toutes les mesures de bonification en faveur des établissements ZEP, des dispositifs d'accueil des élèves handicapés, des SECPA, des classes à option découverte professionnelle et des établissements à faible effectif.

Afin de ne pas pénaliser les établissements et de préserver cette architecture aboutissant à une augmentation de 1,35 % des dotations, il est proposé de renouveler les mesures déjà prises de modulation des réserves des établissements disposant de plus de 50 % de leur DGF.

Concernant la demi-pension, nous proposons une augmentation des tarifs de 1,5 %, en référence à l'indice du prix des repas en restaurant scolaire et universitaire. Nos propositions sont donc raisonnables sur le plan budgétaire, en assurant une augmentation de 350 000 euros des moyens globaux.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

M. LE PRESIDENT – Merci pour ce rapport précis et détaillé. Il faudra désormais nous habituer à ce que cette salle soit monocolore.

Le Conseil Général adopte la délibération 3-4562 à l'unanimité des présents.

Association « Profession Sport 78 ». Convention d'objectifs et de moyens 2014

PHILIPPE PIVERT, *rapporteur* – Ce rapport a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « Profession Sport 78 ». Le Département accompagne cette association depuis sa création dans ses différentes missions en faveur du développement du sport sur l'ensemble de notre territoire. Le budget 2013 était de 804 900 euros, le prévisionnel 2014 est établi à hauteur de 1 000 660 euros. Depuis le mois d'avril la Préfecture a missionné « Profession Sport 78 » pour mettre en place un projet de contrat aidé à hauteur de 200 000 euros. Je vous propose donc de reconduire notre soutien envers cette association en allouant une subvention de 30 000 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 3-4565 à l'unanimité des présents.

Activités de Protection Maternelle et Infantile et de Planification Familiale pour les années 2014-2019. Conventions avec les communes et les centres hospitaliers

GHISLAIN FOURNIER, *rapporteur* – Cette délibération a pour objet la signature de conventions avec les communes et les centres hospitaliers pour le fonctionnement de notre PMI départementale. Une nouvelle convention renouvelable chaque année est proposée pour les cinq prochaines années. Son objectif est d'améliorer le fonctionnement du service de PMI dans le Département.

Sept fiches actions sont proposées, fixant notamment :

- la contractualisation des conseillères conjugales et familiales ;
- la priorisation des consultations pour les moins de trois ans ;
- la mise en place d'un référentiel pour les bilans de santé.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 4-4502 à l'unanimité des présents.

Contrat Social de Territoire de Trappes 2014-2016

JEANINE MARY, *rapporteur* – Ce contrat vous est présenté comme chaque année. Il répond aux modalités de la délibération du 13 février 2012.

Quatre thématiques prioritaires ont été définies :

- développer les actions de prévention en direction des jeunes et des publics fragilisés ;
- développer les actions d'insertion auprès des publics fragilisés ;
- renforcer l'accompagnement de l'exercice de la fonction parentale et adapter les réponses en matière d'aide éducative ;
- logement et cadre de vie pour favoriser l'appropriation et le maintien dans les lieux.

Le coût global du contrat de Trappes pour les années 2014-2016 s'élève à 8 006 784 euros. Le montant de la participation du Département au titre du contrat pour les trois années est de 2 014 250 euros. La ville de Trappes assume une dépense de 4 636 252 euros sur cette période. Les financements des autres partenaires sont à hauteur de 1 356 282 euros. Pour cette seule année, la participation du Conseil général est de 669 850 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 4-4526 à l'unanimité des présents.

Contrat Social de Territoire du Pecq 2014-2016

DANIEL LEVEL, *rapporteur* – Cette délibération porte sur la signature du Contrat Social de Territoire pour la commune du Pecq. Ce contrat porte sur trois axes principaux :

- soutenir la parentalité et favoriser l'autonomie des jeunes ;

- optimiser l'accès et le maintien dans le logement ;
- renforcer l'insertion de la population pour prévenir et lutter contre l'isolement.

Le coût global pour la commune du Pecq pour les années 2014-2016 s'élève à 88 861 euros.

Le montant de la participation du Département au titre du contrat pour les 3 années est de 42 950 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 4-4529 à l'unanimité des présents.

Financement individualisé des actions de prévention générale. Subventions de fonctionnement 2014

GHISLAIN FOURNIER, *rapporteur* – Nous devons décider de subventions aux associations pour la prévention générale. Cette délibération concerne six associations pour 17 actions et un total de 163 000 euros. Ces actions concernent notamment :

- l'Association du Mantois et de la Boucle de la Seine ;
- l'Association Sportive Mantaise, pour des actions sur la parentalité ;
- l'Association Saint-Exupéry Val de Seine, pour l'organisation de séjours de vacances pour enfants ;
- le Sémaphore Chatou-Carières, pour des actions de parentalité ;
- l'Association Oxygène, pour des actions d'intégration du public féminin ;
- le Théâtre du Mantois, pour des actions liées à l'expression artistique des adolescents en difficulté ;
- l'Association Val Services, pour la sécurisation des écoles du Val Fourré par des actions de responsabilisation des habitants du quartier.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 4-4546 à l'unanimité des présents.

Contrat Social de Territoire de Conflans-Sainte-Honorine et de la Communauté de Communes Poissy-Achères-Conflans 2014 et Avenant n°1 au Contrat Social de Territoire de Chanteloup-Les-Vignes et de la Communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine 2013-2015

DANIEL LEVEL, *rapporteur* – Le premier volet de cette délibération vise à prolonger d'une année le Contrat Social de Territoires de la Ville de Conflans-Sainte-Honorine, à sa demande, sur trois axes principaux :

- de l'enfance à l'adolescence, mieux prévenir pour mieux protéger ;
- restaurer la confiance et valoriser les parcours des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi ;
- prévenir les inégalités femmes-hommes et renforcer les droits des femmes.

Le coût total du contrat de Conflans-Sainte-Honorine pour l'année 2014 s'élève à 244 950 euros. La part du Département au titre de ce contrat est de 77 600 euros. La part de la commune de Conflans s'élève à 26 950 euros. Le montant de la participation de la Communauté de communes Poissy-Achères-Conflans est de 22 400 euros. Le reste des financements provient d'autres partenaires à hauteur de 48,17 %.

Le deuxième volet de cette délibération concerne des modifications au Contrat Social de Territoire de Chanteloup-Les-Vignes. Suite au bilan de l'année 2013, des ajustements sont devenus nécessaires. Une action de soutien à la parentalité, portée par Babylou, est supprimée puisque cette dernière a déménagé à Conflans-Sainte-Honorine. Des actions sont en outre modifiées. Les versements du Département s'élèveront donc à 355 415 euros en 2013, 371 655 euros en 2014, et 373 655 euros en 2015.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

M. LE PRESIDENT – Concernant l'association « Babylou » que je recevrai prochainement, la situation est plus complexe qu'il y paraît. Les dispositifs innovants et originaux sont toujours très intéressants, mais lorsqu'ils entraînent des charges particulièrement lourdes ils posent des difficultés aux collectivités dans le contexte budgétaire que nous connaissons.

Le Conseil Général adopte la délibération 4-4554 à l'unanimité des présents.

Association « Le Lien Yvelinois ». Accueil et hébergement des mineurs étrangers isolés. Avenant au contrat d'objectifs et de moyens 2013-2014

GHISLAIN FOURNIER, *rapporteur* – L'objet de ce rapport est de mettre en place un partenariat avec « Le Lien Yvelinois » pour l'hébergement de mineurs étrangers isolés de plus de 16 ans nécessitant une prise en charge particulière en termes d'hébergement et de suivi éducatif. Nous proposons au « Lien Yvelinois » de prendre en charge l'accueil et l'hébergement de 100 jeunes mineurs étrangers isolés de plus de 16 à 18 ans. Cette association mobilise ses capacités de logement au fur et à mesure de la montée en puissance de cet accompagnement. Cet hébergement est réalisé en appartement de type F5, ou en nuitées d'hôtel. Il vise l'inscription de ces jeunes dans un mode de vie collectif. L'association apporte en parallèle un accompagnement administratif, social et éducatif.

Nous proposons donc une subvention de 300 000 euros pour deux mois, avec une montée en puissance jusqu'à 1 800 000 euros une fois le seuil de 100 enfants pris en charge atteint. Nous devons pour ce faire signer un avenant au contrat d'objectifs nous liant au « Lien Yvelinois ».

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 4-4559 à l'unanimité des présents.

Forêts régionales de Rosny, Flicourt et Champ Garnier. Subvention à l'Agence des Espaces Verts

JOEL LOISON, *rapporteur* – Nous proposons de construire à compter de 2015 un partenariat avec l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France. Il est proposé l'adoption d'une convention

pour l'année 2014 relative à la prise en charge par le Conseil général des frais de fonctionnement. Cette convention pourra être renouvelée dans les années suivantes.

Cette délibération a reçu un avis unanimement favorable de la Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 5-4509 à l'unanimité des présents.

Recherche et développement. Pôles de compétitivité. Subventions à « Bertin technologie » et « Nexyad » (17^{ème} appel à projets)

JOEL LOISON, *suppléant*, JEAN-MICHEL GOURDON, *rapporteur* – Cette délibération porte sur l'attribution d'une subvention aux sociétés Bertin technologies et Nexyad. Le 17^{ème} appel à projets a été clos le 29 novembre 2013. 13 projets ont été retenus pour les Yvelines. Les dépenses éligibles s'élèvent à 15 754 095 euros pour une demande d'aide publique de 4 900 710 euros. L'Etat et le Conseil régional sont convenus de financements respectifs de 20 585 406 euros et 9 842 802 euros. Les Départements d'Ile-de-France apporteront de leur côté, un total de 7 751 678 euros de subventions. Concernant les Yvelines, l'Etat a annoncé un financement d'un montant total de 3 864 242 euros et le Conseil régional, d'un montant total de 624 231 euros. La proposition de financement par le Département est de 412 591 euros.

Cette délibération a reçu un avis unanimement favorable de la Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 5-4522 à l'unanimité des présents.

Soutien à la création et au développement des PME PMI. Subventions aux associations « AFACE Yvelines Initiative » et « Réseau Entreprendre Yvelines »

JOEL LOISON, *rapporteur* – Cette délibération porte sur des subventions aux associations AFACE Yvelines Initiative et Réseau Entreprendre Yvelines. L'association AFACE Yvelines fondée en 1984 vise des projets ambitieux notamment en termes de création d'emplois. Elle propose deux types d'interventions :

- le prêt d'honneur sans caution et sans taux d'intérêt, compris entre 25 000 euros et 50 000 euros, voire 70 000 euros ;
- la garantie de prêt bancaire personnel de 60 000 euros maximum pour un chef d'entreprise et de 100 000 euros pour un repreneur.

Aface Yvelines a octroyé 12 prêts et 3 garanties en 2011, 14 prêts et 2 garanties en 2012 et 24 prêts et 4 garanties en 2013. Son action a permis la création d'un total de 390 emplois.

Réseau Entreprendre, créé en 1986 par André Mulliez, fédère 72 associations en France. Son action porte sur :

- l'aide à l'élaboration du projet ;
- le soutien financier par des prêts d'honneur de 20 000 à 50 000 euros, sans intérêt ni caution, remboursable sur 3 ans ;

- un accompagnement humain de proximité par un chef d'entreprise en activité ;
- un club d'échanges et d'entraide ;
- un accès à un réseau national de chefs d'entreprises.

Cette structure a accompagné et financé 11 projets en 2011, 10 en 2012 et 13 en 2013. L'ensemble représente à ce jour 242 emplois.

Le Département propose le versement de 60 000 euros à Aface Yvelines pour un objectif de 28 projets, et de 100 000 euros à Réseau Entreprendre pour un objectif de 20 projets.

Cette délibération a reçu un avis unanimement favorable de la Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 5-4544 à l'unanimité des présents.

Participation de PME yvelinoises au forum » PME France Chine 2014 ». Subvention à l'association « Forum PME France Chine »

DIDIER JOUY, *rapporteur* – L'association « Forum PME France Chine » organise un forum d'affaires pour 800 entreprises françaises et chinoises à Chengdu en Chine du 23 au 26 octobre prochains. Dans la mesure où cette opération représente une opportunité intéressante pour les PME yvelinoises désireuses de s'ouvrir au marché chinois, il est proposé de contribuer à leur forfait de participation à hauteur de 400 euros par entreprise, dans la limite de 10 entreprises, soit 4 000 euros.

Cette délibération a reçu un avis unanimement favorable de la Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 5-4545 à l'unanimité des présents.

Aménagement foncier. Déviation de la RD 983 à Richebourg avec extension à Houdan et Tacoignières. Envoi en possession provisoire

DIDIER JOUY, *rapporteur* – Il vous est proposé de décider de la prise de possession provisoire des parcelles en attendant le transfert des propriétés intervenant à la clôture de l'opération d'aménagement foncier de la déviation de la RD 983. Cette étape permet aux propriétaires fonciers de prendre possession des parcelles issues du projet établi par la CCAF avant la clôture des opérations d'aménagement foncier agricole et forestier.

Cette délibération a reçu un avis unanimement favorable de la Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales.

Le Conseil Général adopte la délibération 5-4558 à l'unanimité des présents.

Subvention à la société d'économie mixte « Yvelines Aménagement » pour la mise en œuvre d'actions liées au développement économique du territoire

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – Nous cherchons à rendre plus visibles les opportunités foncières pour les entreprises dans les Yvelines. Nous avons besoin pour cela d'une étude générale. La SEM Yvelines Aménagement gère des ZAC. Elle a donc acquis une compétence dans ce domaine. Il est donc proposé de lui confier l'étude précitée, représentant une dépense de 90 000 TTC par an.

Cette délibération a reçu un avis unanimement favorable de la Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil Général adopte la délibération 5-4578 à la majorité, Messieurs Bel, Raynal et Solignac ne prennent pas part au vote.

Attribution d'un « pass Yvelines Résidences » pour une résidence étudiante à Montigny-Le-Bretonneux

JOEL LOISON, *rapporteur* – Conformément au règlement « Yvelines/Résidences », il est proposé d'attribuer un Pass pour ce projet destiné au logement de chercheurs issus du milieu académique et du monde de l'entreprise, au bénéfice de l'entreprise sociale pour l'habitat ESPACIL HABITAT. Ce programme comporte 146 logements de type PLS.

Le montant du pass Yvelines Résidence proposé pour ce projet est de 1 000 000 d'euros. Il correspond à 8 % du prix de revient de l'opération estimé à 12 222 857 euros TTC.

Cette délibération a reçu un avis unanimement favorable de la Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics.

Le Conseil Général adopte la délibération 6-4530 à l'unanimité des présents.

Suppression de l'Agence départementale de Conseil aux communes et à leurs groupements

MAURICE SOLIGNAC, *rapporteur* – Nous souhaitons mettre l'accent sur l'opérationnalité afin de favoriser le développement du territoire. C'est pourquoi nous avons déjà décidé de créer une agence technique « IngenierY' ». Pour ne pas multiplier inutilement les structures, il est donc proposé de clôturer cette Agence Départementale. Le besoin existant toujours, nous proposons cependant de conserver une mission d'assistance et d'expertise financière au sein de la structure « IngenierY' ».

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité moins une abstention.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le Rapporteur, je rappelle que des solutions seront étudiées pour tous les collaborateurs de l'Agence. La montée en puissance de ce dispositif est attendue par les communes.

Le Conseil Général adopte la délibération 1-4570 à l'unanimité des présents.

M. LE PRESIDENT – J'ai été saisi d'une demande de question orale de Christine Boutin.

CHRISTINE BOUTIN – Merci, Monsieur le Président. Le 29 novembre dernier, nous avons voté à l'unanimité une délibération pour l'implantation du Comité régional d'équitation d'Ile-de-France au domaine du Haras des Bréviaires, avec une subvention de 400 000 euros dont le but est de participer à la création d'une carrière hippique.

Depuis, Monsieur le Président, vous avez signifié au président Lucas votre intention de vendre ce domaine. Ceci a provoqué une grande émotion dans le Sud Yvelines auprès des professionnels et des élus. Le projet de parc équestre que vous aviez initié lors de votre premier mandat répond à des objectifs sportifs, économiques, sociaux, de formation, d'insertion, et d'environnement avec la méthanisation des déchets des centres équestres. Pourriez-vous nous dire quelles sont vos véritables intentions ?

Ce projet ne pouvant en aucune manière être abandonné, je puis vous assurer que le président du CREF est tout à fait prêt à négocier avec le Conseil général pour mener à bien ce projet. Pour ma part, je ne peux imaginer, quelle que soit la proposition retenue, que le département ne puisse être partenaire de ce projet.

M. LE PRESIDENT – Merci Madame Boutin. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer en séance sur ce sujet. Il s'agit d'un haras national et d'un comité régional. Nous sommes cependant propriétaires des locaux. Nous avons engagé la politique du cheval que vous évoquiez lorsque notre situation financière nous permettait d'élargir nos actions au-delà de nos missions fondamentales.

Nous avons investi en cinq ans 500 000 euros en réparations pour des locaux sous-exploités puisque les Haras nationaux n'occupent pour leur personnel qu'une seule chambre sur les quinze mises à disposition. Lorsque le Président Lucas nous a interrogés pour connaître nos intentions, nous lui avons précisé que nous n'avions pas la capacité financière de poursuivre ces projets imaginés à une autre époque et que nous étions disposés à lui céder ce haras.

Conformément à la loi, nous avons demandé au service des domaines une évaluation. Nous allons procéder à un appel à projets. Vous serez bien entendu associée, Madame Boutin, aux travaux du comité d'évaluation, puisque ce site relève de votre secteur. L'opposition y sera également invitée. Si nous transférons la propriété à l'issue de cet appel, nous devons respecter l'estimation des domaines. Si nous ne la vendons pas, ce qui est aussi une possibilité, nous devons nous assurer dans la convention du projet que nous n'en assurerons pas l'entretien.

Je précise que d'autres bâtiments du patrimoine départemental sont concernés par cette perspective. Ils constituent certes l'histoire du Département, mais nous ne pouvons plus en assumer l'entretien dans un contexte budgétaire particulièrement contraint. Je vous rappelle que notre dotation globale de fonctionnement disparaîtra pratiquement à l'échelle de trois ans. Nous sommes donc obligés de nous recentrer sur nos missions fondamentales.

Je profite de cette occasion pour vous indiquer que nous n'aurons pas de session budgétaire avant la fin de l'année car nous devons revoir notre budget. Nous n'aurons donc pas de débat d'orientation budgétaire au mois de novembre, mais nous accueillerons le préfet pour la présentation du rapport des services de l'Etat 2013. Cette présentation aura lieu le 21 novembre.

CHRISTINE BOUTIN – Monsieur le Président, je tiens à vous remercier pour la réponse que vous venez de nous donner. Il y avait en effet une inquiétude importante sur le territoire. Je salue votre proposition d'appel à projets et vous remercie de m'associer au jury. Je vous demanderais que cet appel à projets soit mené le plus rapidement possible, car je voudrais vraiment que nous sortions de l'ambiguïté concernant ce domaine. Je souhaiterais beaucoup que nous ayons une position claire avant la fin de l'année.

M. LE PRESIDENT – J'entends bien que nous devons travailler rapidement. Les services travaillent déjà sur ce projet, il serait cependant déraisonnable de considérer que cette question sera réglée avant la fin de l'année. Nous devrions pouvoir réunir un jury au premier trimestre, après avoir respecté les délais légaux de la procédure d'appel à projets. Ceci étant, je souhaite que l'on rédige un communiqué de presse pour insister sur cet appel à projets et que l'on fixe un calendrier public de consultation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 35.

Prochaine séance : le vendredi 21 novembre 2014 à 9 heures 30.

Le Secrétaire :

Ismâïla WANE

Le Président :

Pierre BEDIER

**Communication des marchés notifiés entre le 1er juillet 2014
et le 1er octobre 2014
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général
(art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Politique : A02 Equipements des communes

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-231	Mission d'accompagnement à la mise en route de la SEM patrimoniale SATORY	1 an	24 200,00
2014-472	Mission analyse financière et juridique au nom et pour le compte de la SEMPAT Satory	1 an	14 850,00
		somme :	39 050,00 €

Politique : A03 Mobilité déplacement

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-513	Fourniture de pièces pour véhicules de marque PEUGEOT lot n°1	3 ans et 6 mois	30 000,00
2013-514	Fourniture de pièces pour véhicules de marque CITROEN lot n°2	3 ans et 6 mois	30 000,00
2013-515	Fourniture de pièces pour véhicules de marque RENAULT lot n°3	3 ans et 5 mois	45 000,00

2013-516	Fournitures de pièces détachées pour véhicules de marque FIAT lot n°4	3 ans et 5 mois	12 000,00
2014-226	Réalisation d'une chicane d'entrée de ville à Rolleboise sur la RD113	3 mois	146 925,95
2013-490	RD65 x RD113 X RD983 - Echangeur Mantes Est - Signalisation directionnelle	4 mois	168 524,00
		somme :	432 449,95 €

Politique : A04 Environnement

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-177	Restauration écologique sur les espaces naturels des propriétés départementales	3 ans	180 000,00
2014-221	MONTESSON - Parc de la Boucle - Création, fourniture et installation d'une aire de jeux	3 mois	41 813,85
2014-222	Réalisation de parcours pédagogiques dans les espaces naturels départementaux - Lot 1 Conception du parcours découverte du Parc du Peuple de l'Herbe à Carrières sous Poissy, conception, écriture et mise en forme graphique pour les panneaux pédagogiques	1 an	14 409,13

2014-223	Réalisation de parcours pédagogiques dans les espaces naturels départementaux -Lot 2 Conception des panneaux de l'étang départemental du Bout du Monde à Epône	7 mois	3 980,00
		somme :	240 202,98 €

Politique : A06 Attractivité économique

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-400	SIMI 2014 Réservation de stand	6 mois	31 403,00
		somme :	31 403,00 €

Politique : A08 Promotion et rayonnement

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-471	Réservation loge Théâtre Montansier	4 ans	28 800,00
		somme :	28 800,00 €

Politique : B01 Proximité aux Yvelinois

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-442	Mantes-la-Ville DRT 68, boulevard Roger Salengro : fourniture et pose de bâtiments modulaires	3 mois	169 000,00
		somme :	169 000,00 €

Politique : B07 Solidarité internationale

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-450	Transport de personnes en taxi	1 an	15 000,00
		somme :	15 000,00 €

Politique : C03 Formation des jeunes

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-137	ROSNY SUR SEINE-Collège Maximilien Sully-Rénovation des installations de téléphonie et d'informatique-Lot 3	85 jours	114 730,00

2014-139	VOISINS LE BRETONNEUX-Collège JF CHAMPOLLION-Travaux de réfection du SSI	4 mois	114 984,87
2014-81	POISSY-Collège les Grands Champs-Réfection Cf et SSI-MOE	3 ans	13 828,00
2014-122	HOUILLES-Collège Guy de Maupassant-Réfection des courants faibles, des sols souples-MOE	3 ans	27 318,00
2014-146	CONFLANS SAINTE HONORINE-Collège Le Bois d'Aulne- MOE	1 an	40 480,00
2014-159	NOISY LE ROI-Collège JB. de la Quintinye - rénovation du système de sécurité incendie	2 mois	44 000,03
2014-204	TRIEL SUR SEINE-Collège Les Chatelaines-Restructuration partielle de la cuisine-MOE	1 an et 4 mois	65 490,00
2014-383	TRIEL-Collège Chatelaines-Mise en place d'un préau après dépose d'une galerie couverte	1 an	13 232,00
2014-76	ISSOU-Collège CARTIER-Réfections diverses programme 2015-MOE	3 ans	21 540,00
2014-100	LES MUREAUX-Collège Jean Vilar-Renforcement du garage renouv chaufferie, CTA, précablage-MOE	1 an et 3 mois	27 247,13
2014-164	MAULE-Collège La Mauldre-Mise en accessibilité bâtiment externat, réfection partielle-MOE	3 ans	65 244,12
2014-261	ECQUEVILLY-Collège De Vinci-MOE Réfection courants faibles	1 an	13 400,00

2014-147	CONFLANS SAINTE HONORINE- Collège le Bois d'aulne-CT	1 an	5 280,00
2014-203	CHANTELOUP LES VIGNES-Collège Magellan-MOE	1 an	14 928,00
2014-244	RAMBOUILLET-Collège le Rondeau- Mission de MOE	1 an	8 905,00
2014-269	CHEVREUSE-Collège P. de Coubertin- Réfection des courants faibles-MOE	3 ans	12 600,00
2014-27	ST GERMAIN EN LAYE-Lycée International-Etanchéité et ascenseurs- Lot 8 : Couverture	3 ans	47 808,00
2014-273	LA CELLE ST CLOUD-Collège L. Pasteur-Chaufferie et Cf-MOE	5 ans	18 278,00
2014-276	MANTES LA JOLIE-Collège Jules ferry-Mission de MOE	1 an	16 700,00
2014-298	RAMBOUILLET-Collège De Vivonne- MOE réfection partielle des courants faibles	1 an	10 260,00
2014-320	MANTES LA JOLIE-Collège L. Pasteur-Sanitaires, accessibilité, courants faibles, chaufferie-MOE	3 ans	58 980,00
2014-362	PONTCHARTRAIN-Collège St Simon couvertures-MOE	3 ans	82 000,00
		somme :	837 233,15 €

Politique : C04 Soutien au sport

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-258	Organisation, préparation et animation d'une activité "Gyropodes" pour les adolescents Yvelinois	18 mois	48 000,00
2014-303	Encadrement et organisation d'animations pour les adolescents dans le cadre Yvelines Campus-Eté 2014	2 mois	9 945,00
2014-449	Achat de places de rugby	1 an	30 000,00
		somme :	87 945,00 €

Politique : C05 Culture et patrimoine

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-155	Conception et réalisation d'un "jeu sérieux" sur la Première Guerre mondiale	6 mois	72 870,00
2014-238	Prestations archivistiques : récolement, dépoussiérage et reconditionnement d'archives (SDAD)	3 mois	43 921,00

2014-326	Prestations archivistiques : saisie et récolement d'archives (fonds Maurice Denis)	1 mois et 14 jours	11 589,00
2014-120	Installation, paramétrage et maintenance du logiciel libre Médiawiki (Première Guerre mondiale)	1 an 1 mois 1 jour	16 200,00
	somme :	somme :	144 580,00 €

<i>Politique : D02 Système d'information</i>			
Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-341	Mission d'assistance pour une étude économique et technique pour la création d'un GFU	6 mois	15 000,00
2014-374	Accompagnement pour la réalisation des tests de l'application Astech	1 an	15 000,00
2014-444	Maintenance et l'évolution du progiciel Repères	1 an	36 000,00
2014-168	Maintenance et évolution de l'application Objectif mémoire développé par Filemaker	1 an	45 000,00
2014-333	Solution de gestion de crèche au Centre Maternel de Porchefontaine	4 ans	15 000,00
2014-302	Acquisition, maintenance et prestations associées des licences BO	2 ans	200 000,00
		somme :	326 000,00 €

Politique : D03 Moyens de fonctionnement

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-207	Révision et réparation des matériels de motoculture -Lot 1 (secteur nord est du département)	1 an	14 000,00
2014-210	5 Véhicules essence de type berline, 5 portes, 5 ou 6 CV - Lot 2	5 ans	56 902,15
2014-211	8 Véhicules utilitaires gazole de type fourgonnette, charge utile inf à 750 Kg - Lot 3	5 ans	101 812,80
2014-212	5 véhicules gazole de type berline, 5 portes, 5 ou 6 CV - Lot 4	5 ans	97 669,00
2014-214	1 véhicule gazole de type monospace compact, 5 portes, 6 ou 7 CV -Lot 6	5 ans	19 794,50
2014-215	1 véhicule gazole de type minibus, 8 ou 9 places, 7 ou 8 CV- Lot 7	5 ans	17 717,00
2014-216	Véhicules utilitaires gazole, fourgonnette, 2 charges entre 800 et 1100kg et 1 entre 1000 et 1300kg - Lot 8	5 ans	51 029,40

2014-217	2 véhicules gazolz de type fourgon, charge utile comprise entre 1300 et 1500 kg - Lot 9	5 ans	43 711,90
2014-218	1 véhicule utilitaire gazole de type châssis cabine équipée d'1 polybras et de 2 caissons déposables - Lot 10	5 ans	40 306,80
		somme :	442 943,55 €

Politique : D04 Ressources financières

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-536	Audit fonctionnel, juridique et financier - Base de loisirs St Quentin en Yvelines	4 mois	27 200,00
		somme :	27 200,00 €

Politique : D05 Gouvernance des politiques

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2014-248	Impression et Installation de visuels d'expositions sur structures amovibles	3 ans	150 000,00
2014-382	Mission de préfiguration, stratégie et organisation du CG relatives aux politiques européennes	1 an	14 250,00
		somme :	164 250,00 €

**Autorisation d'ester en justice - compte rendu trimestriel de l'exercice de la délégation (art. L. 3221-10 du CGCT)
- juillet - septembre 2014**

ACTION SOCIALE

Tribunal compétent	Type de procédure	Numéro de dossier	Date de l'acte introductif d'instance	Parties	Acte attaqué / Faits reprochés / Nature du dossier	Traitement
TA de Versailles	REP	1404506-1	11/06/2014	Mme B / CG78	Décision suspendant l'agrément en qualité d'assistante maternelle	Interne
TA de Versailles	REP	1405766-1	23/07/2014	Mme A / CG78	Refus d'agrément en qualité d'assistante familiale	Interne
TA de Versailles	Référé suspension	1406430-13	09/09/2014	Mme T / CG78	Refus de renouvellement de prise en charge	Interne
TA de Versailles	REP	1401391-6	27/02/2014	M. H / CG78	Arrêté de fusion entre l'EHPAD de Sartrouville et l'EHPAD de Triel sur Seine	Interne
TA de Versailles	REP	1305379-1	10/09/2013	Mme R /CG78	Refus de renouvellement d'agrément en qualité d'accueillante familiale	Interne
TA de Versailles	REP	1306677-1	28/10/2013	M. D / CG78	Titre de recettes en récupération de ressources	Interne

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE						
Tribunal compétent	Type de procédure	Numéro Enregistrement	Date	Parties	Acte attaqué / Faits reprochés	Traitement
TA de Versailles	REP	1301482-1	26/12/2013	M. D / CG78	Décision réclamant un trop-perçu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1300274-1	15/01/2013	Mme M / CG78	Décision de refus d'une remise de dette	Interne
TA de Versailles	REP	1302313-1	05/04/2013	M. A / CG78	Décision de refus d'une remise de dette	Interne
TA de Versailles	REP	1303112-1	03/05/2013	M. A / CG78	Décision n'accordant qu'une remise partielle de la dette	Interne
TA de Versailles	REP	1301905-1	18/03/2013	Mme B / CG78	Décision n'accordant qu'une remise partielle de la dette	Interne
TA de Versailles	REP	1302728-1	24/04/2013	M. D /CG78	Décision réclamant un trop-perçu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1306479-1	08/10/2013	Mme L / CG78	Décision de fin d'attribution du RSA	Interne

TA de Versailles	REP	1301867-1	15/03/2013	M. M /CG78	Décision de refus d'une remise de dette	Interne
TA de Versailles	REP	1302467-1	17/04/2013	Mme R /CG78	Décision réclamant un trop-perçu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1305408-1	12/08/2013	Mme A /CG78	Décision réclamant un trop-perçu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1302716-1	23/04/2013	Mme M /CG78	Décision de refus d'une remise de dette	Interne
TA de Versailles	REP	1305128-1	12/08/2013	M. M /CG78	Décision réclamant un trop-perçu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1302718-1	24/04/2013	Mme V /CG78	Décision n'accordant qu'une remise partielle de la dette	Interne
TA de Versailles	REP	1303608-1	07/06/2013	Mme Y /CG78	Décision de refus d'une remise de dette	Interne
TA de Versailles	REP	1306869-1	05/09/2013	M. J /CG78	Décision réclamant un trop-perçu de RSA	Interne

TA de Versailles	REP	1302425-1	11/04/2013	M. S / CG78	Décision de refus d'une remise de dette	Interne
------------------	-----	-----------	------------	--------------------	---	---------

VIE ECONOMIQUE						
Tribunal compétent	Type de procédure	Numéro de dossier	Date de l'acte introductif d'instance	Parties	Acte attaqué / Faits reprochés / Nature du dossier	Traitement
TGI de Versailles	Recours Gaysot	en cours	01/09/2014	Sté Transports Brillot / CG78	Action directe en paiement du transporteur	Externe (Ministère d'avocat obligatoire)
TGI de Versailles	Recours Gaysot	en cours	01/09/2014	Sté Transports Bertheau / CG78	Action directe en paiement du transporteur	Externe (Ministère d'avocat obligatoire)

**Procédures ne nécessitant pas d'autorisation d'ester en justice - pour des enfants confiés au Département
compte rendu trimestriel juillet-septembre 2014**

PROTECTION DES MINEURS CONFIES AU DEPARTEMENT

Tribunal compétent	Type de procédure	Intervention suite à la désignation du PCG en qualité de	Nature du dossier	Traitement	Etat de la procédure
TGI Versailles	Correctionnelle	administrateur ad hoc	privation de soins	Externe (avocat obligatoire pour l'accès au dossier)	désignation du 10/07/14 audience du 07/10
TGI Versailles	Correctionnelle	administrateur ad hoc	violences volontaires	Externe (avocat obligatoire pour l'accès au dossier)	désignation du 24/07/14 audience du 07/10
TGI Versailles	Correctionnelle	administrateur ad hoc	violences volontaires	Externe (avocat obligatoire pour l'accès au dossier)	désignation du 09/09/14 en cours d'instruction
TGI Versailles	Correctionnelle		non représentations d'enfants	Externe (avocat obligatoire pour l'accès au dossier)	constitution de partie civile du 04/09/14

SOMMAIRE

Communications de Monsieur le Président du Conseil général des Yvelines	1
Adoption du compte rendu analytique n° 957 de la séance du vendredi 11 juillet 2014	2
Optimisation des moyens : créations et transformations d'emplois	3
Composition du Comité Technique et du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail	3
Modification de la composition et des attributions de la Commission permanente.	
Modification des délégations accordées au Président du Conseil général	3
Cession de parcelles aux Loges-en-Josas	3
Collège « Magellan » à Chanteloup-les-Vignes. Régularisations foncières	4
Délégation de maîtrise d'ouvrage du renforcement de la RD 108 à la commune de Poigny-La-Forêt. Modification du programme 2014 de renforcement des routes départementales et de leurs ouvrages d'art (RD 164 à Médan).....	4
Liaisons douces sur routes départementales hors agglomération. Programme complémentaire 2014. Approbation de deux nouvelles opérations	5
Répartition et utilisation des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. 2ème répartition 2014	6
Collège « Victor Hugo » à La Celle-Saint-Cloud. Opération de travaux de déconstruction et reconstruction du bâtiment B, de mise en accessibilité du bâtiment A et de réfection globale des espaces extérieurs. Réévaluation	6
Propriété départementale dite « Foyer Sully » au Mesnil-Saint-Denis. Promesse de vente avec « Yvelines Aménagement »	6
Résidence « Picardie » au Mesnil-Saint-Denis. Opération de travaux de réfection de la toiture, des entrées, cages d'escaliers et de deux logements	7
Convention relative à l'étude complémentaire du TCSP Versailles Chantiers-Satory	7
Aménagement de la RD 113 à 2 x 2 voies entre le carrefour de Migneaux à Poissy et le Chemin Neuf à Chambourcy. Approbation du protocole transactionnel avec le groupement d'entreprises. SEGEX-RAZEL-SCREG-COLAS-AXIMUM	7
Approbation d'un protocole transactionnel avec la société « Total Marketing Services »	8
Spectacle vivant - activités théâtrales. Subvention à l'association Festival de Rocquencourt.....	8
Prix 2014 de la Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale	8
Restauration du remorqueur à vapeur « Le Jacques ». Aide exceptionnelle pour les troisième et quatrième phases	8
Soutien du Département à l'établissement public du château de Versailles pour ses parcours éducatifs histoire, art et patrimoine	9
Soutien aux acteurs yvelinois. Création d'un mécanisme d'accompagnement pour les acteurs yvelinois	9
Restauration d'objets mobiliers. Subventions aux communes	10
Coopération internationale - création d'un groupement d'intérêt public et adhésion du département au GIP « Yvelines coopération internationale et développement »	10
Association « Yvelines Information Jeunesse ». Subvention de fonctionnement 2014	13
Subventions pour la restauration d'archives communales	13
Dotations Globales de Fonctionnement 2015 des collèges publics et lycées internationaux	13
Association « Profession Sport 78 ». Convention d'objectifs et de moyens 2014	14
Activités de Protection Maternelle et Infantile et de Planification Familiale pour les années 2014-2019. Conventions avec les communes et les centres hospitaliers	15
Contrat Social de Territoire de Trappes 2014-2016	15
Contrat Social de Territoire du Pecq 2014-2016	15

Financement individualisé des actions de prévention générale. Subventions de fonctionnement 2014.....	16
Contrat Social de Territoire de Conflans-Sainte-Honorine et de la Communauté de Communes Poissy-Achères-Conflans 2014 et Avenant n°1 au Contrat Social de Territoire de Chanteloup-Les-Vignes et de la Communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine 2013-2015.....	16
Association « Le Lien Yvelinois ». Accueil et hébergement des mineurs étrangers isolés. Avenant au contrat d'objectifs et de moyens 2013-2014.....	17
Forêts régionales de Rosny, Flicourt et Champ Garnier. Subvention à l'Agence des Espaces Verts.....	17
Recherche et développement. Pôles de compétitivité. Subventions à « Bertin technologie »s et « Nexyad » (17 ^{ème} appel à projets).....	18
Soutien à la création et au développement des PME PMI. Subventions aux associations « AFACE Yvelines Initiative » et « Réseau Entreprendre Yvelines ».....	18
Participation de PME yvelinoises au forum « PME France Chine 2014 ». Subvention à l'association « Forum PME France Chine ».....	19
Aménagement foncier. Déviation de la RD 983 à Richebourg avec extension à Houdan et Tacoignières. Envoi en possession provisoire.....	19
Subvention à la société d'économie mixte « Yvelines Aménagement » pour la mise en œuvre d'actions liées au développement économique du territoire.....	20
Attribution d'un « pass Yvelines Résidences » pour une résidence étudiante à Montigny-Le-Bretonneux.....	20
Suppression de l'Agence départementale de Conseil aux communes et à leurs groupements.....	20
Communication des marchés notifiés entre le 1er juillet 2014.....	23
et le 1er octobre 2014 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).....	23
Autorisation d'ester en justice - compte rendu trimestriel de l'exercice de la délégation (art. L. 3221-10 du CGCT) - juillet - septembre 2014.....	33
Procédures ne nécessitant pas d'autorisation d'ester en justice - pour des enfants confiés au Département compte rendu trimestriel juillet-septembre 2014.....	37